

Défi 5 – Refonte du stationnement payant de surface pour un centre ville vivant**1 DESCRIPTION DU PROJET**

A l'occasion de la réforme du stationnement payant sur voirie entrée en vigueur au 1er janvier 2018, la ville d'Argenteuil a procédé à une refonte globale du zonage et des tarifs du stationnement en centre-ville.

Argenteuil est une ville du Val d'Oise de près de 110 000 habitants au centre-ville commerçant. Elle est desservie par deux gares qui accueillent des gares routières importantes. Des services de mobilité ont aussi été déployés (Autolib' et Vélib' Métropole).

Accompagnée par un bureau d'étude, la ville d'Argenteuil a établi un diagnostic mettant en avant des dysfonctionnements dans l'organisation du stationnement sur voirie :

- Un manque de pertinence dans le découpage en zones rotatives et zones longue durée
- Des zones gratuites encerclées par des zones payantes.

Des phénomènes de stationnement de véhicules ventouse étaient par ailleurs constatés dans les zones payantes, entraînant dans les rues commerçantes un stationnement en double-file créant de la congestion. En outre, le taux de paiement du stationnement constaté n'atteignait pas les 20%

La ville d'Argenteuil a donc souhaité intégrer la politique de stationnement dans une politique globale de mobilité repensée dans son centre-ville. Elle a fixé plusieurs objectifs pour cette évolution :

- Favoriser l'activité des commerces du centre-ville,
- Lutter efficacement contre le stationnement gênant,
- Conserver des solutions de stationnement pour les résidents,
- Améliorer le stationnement réglementé,
- Mieux organiser le stationnement les jours de marché,
- Optimiser la fréquentation des parkings en ouvrage.

Une simplification et une refonte globale du zonage et des tarifs (en cohérence avec les préconisations de la feuille de route 2017-2020 du PDUIF) ont été définis. Les horodateurs ont été renouvelés et des nouvelles facilités de paiement (sans contact, via smartphone) ont été offertes aux usagers.

Cette démarche de clarification s'est retrouvée dans les différentes présentations de la réforme qui ont été faites aux habitants et usagers. Plusieurs temps d'échanges et différents supports ont permis d'explicitier les enjeux de l'application de la réforme telle que la ville d'Argenteuil a souhaité la conduire :

- Article dans le magazine municipal
- Flyers déposés sur les véhicules du périmètre payant depuis le 2 janvier 2018
- Brochure distribuée dans toute la ville
- Réunion publique



2

LES ACTEURS DU PROJET

- Pilotage technique : Direction Cadre de vie
 - Pilotage politique : Elu en charge de la voirie
 - Services/partenaires associés : DGST / Direction de la tranquillité publique / Direction des affaires juridiques et de la commande publique / Direction de la Communication
Comité de pilotage / comité technique / outils de reporting
-
- Eléments de coût : 700 k€ en investissement / moyens humains non chiffrés



Crédits photo Ville d'Argenteuil

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Un mois après la mise en œuvre de la réforme et du nouveau plan de stationnement, une nette amélioration de la rotation sur les places payantes était constatée, entraînant une forte baisse des pratiques de stationnement en double file (baisse de 50% des PV distribués pour sanctionner cette pratique).

La ville d'Argenteuil entend réinvestir le surplus de recettes qui sera engendré par la réforme dans l'entretien de la voirie.

4

CONTACT

Patrick Lemoine, Directeur Général des Services Techniques et du Cadre de Vie, Ville d'Argenteuil

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr